

DECRET N° 72-135 du 6 Mai 1972

portant création de la Sous-Préfecture
de KEROU -

AMPLIATIONS :

JORD 1
PCP/SGG 10
MCP 4
MIS/DAI 10
Ministères 12
CS 6
IAA-Gde Chan. 2
DCCT-IGF-DN 3
CF-DB 2
DC 5
Dtion Stat. 2
DI 8
Trésor 4
DEP-DAGJL 4
P+S/Dtton 6
Préfecture 1
S/Préfectures 2

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relati-
ves à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui
l'a modifié ;
VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux
six régions de la République, le nom de Département et
les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, en-
semble les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attri-
butions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets
et déterminant les modalités d'organisation des services
directement placés sous leur autorité ;
SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du
Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territo-
riale et de la Sécurité ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - L'Arrondissement de Kérou est érigé en une Sous-Préfecture
dont le Chef-Lieu est KEROU.

Article 2. - Le ressort territorial de cette nouvelle unité administrative
est le même que celui de l'Arrondissement de même nom figurant au tableau
2 annexé au Décret n°292/PCM du 21 Octobre 1960.

Article 3. - Après la création de la Sous-Préfecture de Kérou, la Sous-Pré-
fecture de Kouandé comprend les Arrondissements de Birni et de Péhunco.

Article 4. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la Répu-
blique du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1972

par le Conseil Présidentiel,

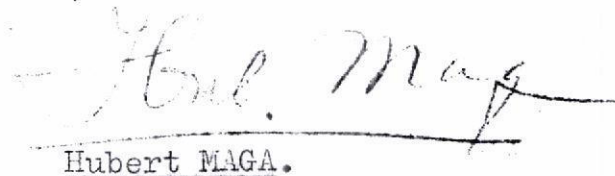


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Sourou-Migan APITHY.

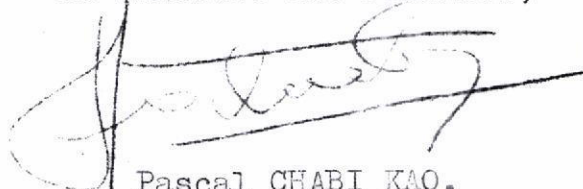
Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, chargé de
l'Administration Territoriale et de
la Sécurité,

Mama AROUNA.



Hubert MAGA.

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO.